

*Proposition présentée par les députés:
M^{mes} et MM. Pierre-Louis Portier, Gabriel
Barrillier, Jacques Baudit, Anne Mahrer,
Françoise Schenk-Gottret, Alain Etienne,
Michèle Künzler et Thierry Cerutti*

Date de dépôt: 3 juillet 2006

Messagerie

Proposition de motion

pour améliorer les conditions de mobilité et de parage dans le quartier de Cressy sur le territoire de la commune de Confignon

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- les travaux de la Commission d'aménagement du canton qui ont abouti au dépôt du rapport sur le projet de loi 9806-A modifiant les limites des zones sur le territoire de la commune de Confignon (création d'une zone de développement 4B et d'une zone 5, à la route de Loëx, en prolongation du quartier de Cressy);
- que le changement de zones en vue de la construction de logements supplémentaires à proximité du centre Cressy-Santé pourrait péjorer les conditions de mobilité et de parage dans le secteur;
- les difficultés de parage particulièrement aiguës durant les heures d'ouverture au public du centre Cressy-Santé qui parfois occasionnent des difficultés pour le passage des véhicules des TPG devant ledit centre;
- l'inquiétude manifestée par certains habitants, en particulier les habitants de la route de Loëx, au sujet du parking sauvage et des dangers que cela occasionne, notamment pour les enfants,

invite le Conseil d'Etat

- à procéder aux analyses nécessaires pour déterminer les causes et les effets de cette situation, notamment durant les heures d'ouverture au public du centre Cressy-Santé, préalablement à l'adoption du plan localisé de quartier (PLQ) établi dans le périmètre visé par le projet de loi 9806-A;
- à proposer, d'entente avec les communes concernées et le centre Cressy-Santé, des mesures judicieuses pour répondre au problème de stationnement et facilitant la circulation des transports collectifs;
- à informer la Commission d'aménagement du canton de ces mesures.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Lors de l'examen du projet de loi 9806-A modifiant les limites des zones sur le territoire de la commune de Confignon (création d'une zone de développement 4B et d'une zone 5, à la route de Loëx, en prolongation du quartier de Cressy), la Commission d'aménagement du canton a été rendue attentive par les habitants du quartier, en particulier par ceux domiciliés à la route de Loëx, des problèmes de mobilité et de parage dans ce secteur, en particulier durant les heures d'ouverture au public du centre Cressy-Santé.

Ce déclassement doit donc être l'occasion de proposer des mesures d'«assainissement» de la situation pour répondre à ces soucis, notamment en matière de sécurité des habitants, en particulier des enfants, et de résoudre certaines difficultés rencontrées par les véhicules des TPG au niveau du centre Cressy-Santé causées par du parking sauvage à certaines heures, lesquelles sont indépendantes du projet de déclassement prévu par le projet de loi 9806 et doivent donc être réglées indépendamment de ce dernier.

Les auteurs de cette motion estiment donc que ce déclassement doit être accompagné des aménagements et mesures adéquates en matière de mobilité et de parage compte tenu de la présence du centre précité et des futures constructions.

Pour ces motifs, la Commission d'aménagement vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à cette proposition de motion et à la renvoyer au Conseil d'Etat au moment du vote sur le projet de loi 9806-A.